

LES JEUX OLYMPIQUES, OBJET ET VITRINE DES RELATIONS INTERNATIONALES ?

Pascal Gillon

ThéMA, UMR6049, Université de Franche-Comté

Le sport est entré dans l'arène des relations internationales dès le début du XX^e siècle et n'en est jamais ressorti depuis. Fort de sa dramaturgie et vecteur symbolique d'un affrontement « pacifique » entre nations, il s'est particulièrement épanoui lors des Jeux olympiques, rendez-vous médiatique mondialisé. Cette compétition est le produit du système olympique réunissant une sphère sportive, dominée par le CIO, une sphère économique constituée des diffuseurs et des sponsors, une sphère de régulation (Tribunal arbitral du sport et Agence mondiale antidopage) et des acteurs externes qui tentent d'utiliser cette dernière à des fins géopolitiques (États et ONG). Ce sont principalement les États qui instrumentalisent le sport en utilisant des outils de relations internationales comme la reconnaissance, les stratégies d'influence et de puissance. Les ONG et les athlètes sont des acteurs qui agissent plutôt en passagers clandestins avec leurs propres techniques (*naming and shaming* et *ambush marketing*) pour les ONG. Quant au CIO, il tente de conserver le contrôle des Jeux en utilisant son droit de reconnaissance et son corollaire, l'exclusion, pour y parvenir. Par ailleurs, il a dû développer une diplomatie économique et sportive pour tenter de contrer certaines stratégies d'influence tentées par les autres acteurs et se rapprocher de l'ONU.

Mots clés : Jeux olympiques, relations internationales, softpower, boycott, fierté nationale.

À un peu plus de trois mois des Jeux de Paris, la tension est encore montée d'un cran entre la Russie et le Comité international olympique (CIO). Le 19 mars 2024, sa commission exécutive a décidé de ne pas autoriser la participation des athlètes russes et biélorusses au défilé des délégations lors de la cérémonie d'ouverture et de ne pas afficher leurs médailles remportées au tableau des médailles des Comités nationaux olympiques (CNO) (CIO, 2024c). Ce même jour, le CIO a réaffirmé « sa position ferme contre la politisation du sport » (CIO, 2024a), accusant la Russie d'organiser des manifestations sportives à caractère purement politique au travers notamment des « Jeux de l'amitié » d'été et d'hiver, dont la première édition devrait se tenir en septembre 2024. Le lendemain, la Russie a répondu par l'entremise de la porte-parole de la diplomatie russe, Maria Zakharova, que les « décisions du CIO sont illégales, injustes et inacceptables » vis-à-vis des athlètes russes. Elle a rajouté, à propos de la politisation du sport, que ces décisions « démontrent à quel point le CIO s'est éloigné de ses principes déclarés et a basculé dans le racisme et le néonazisme ».

Cette énième passe d'armes illustre le rôle que peut tenir le sport, et ici les Jeux olympiques, dans les relations internationales¹. Vitrine médiatique incontournable en cette année 2024, la présence de ses athlètes est devenue un enjeu symbolique pour la Russie et subséquemment pour l'Ukraine qui a appelé au boycott de ces derniers. Ce n'est pas la première fois que les Jeux sont ainsi « pris en otage » par des États, forces externes au monde sportif. Ils ont intérêt à instrumentaliser cette manifestation car le « coût géopolitique » reste très modeste par rapport aux enjeux. Mais les États ne sont pas les seuls acteurs qui tentent de détourner la manifestation : les athlètes, les organisations non gouvernementales (ONG) et le CIO sont aussi susceptibles d'utiliser cette caisse de résonance médiatique à des fins de communication politique et de relations internationales.

Afin de mieux cerner ce phénomène, il faut, dans une première partie, analyser le système olympique, composé d'acteurs répartis dans plusieurs « cercles », qui jouent chacun leur partition. La sphère sportive, qui organise la compétition, a eu besoin des médias et spon-

1. Définies ici comme « l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les États pris individuellement, quel que soit l'acteur (étatique ou non) concerné par ces relations, et quelle que soit la nature (politique ou autre) de ces relations » (Battistella, 2015, p. 27).

sors pour financer le développement de la manifestation (sphère économique). Avec l'augmentation des enjeux financiers, il était nécessaire de développer une sphère de régulation afin de gérer les litiges (Tribunal arbitral du sport, TAS) et garantir un spectacle « propre » notamment face à la montée du dopage (Agence mondiale antidopage, AMA). Enfin, et présente depuis le début, la sphère géopolitique comprend les principaux acteurs des relations internationales : les États, les athlètes et les ONG en tant que porteurs de revendications identitaires, politiques ou sociales.

La seconde partie reviendra sur la nature du spectacle sportif et la visibilité exceptionnelle des Jeux. Basé sur l'opposition, la lutte pour la victoire, et propice au classement, le sport permet de transposer ce simulacre de combat, de façon quasi inconsciente, au niveau des nations. Il est donc un carburant potentiel de la fierté nationale, voire du nationalisme. Le fait d'être le spectacle le plus médiatisé renforce alors son attrait pour de nombreux acteurs et en fait un support de communication politique de choix.

La troisième partie reviendra sur les objectifs et les différentes stratégies adoptés par les acteurs de la sphère géopolitique. Qu'il s'agisse d'affirmer son existence ou d'exprimer sa puissance sur la scène internationale, ou encore de reconnaître l'Autre, ou de développer une forme de *softpower*, le sport est un outil utilisé par les États, les Jeux étant un temps fort spécifique. Les ONG en profitent aussi pour mener des opérations médiatiques avec leurs techniques de *naming and shaming* et les athlètes peuvent être des porte-paroles de causes notamment lors des épreuves ou des podiums.

Enfin, la dernière partie reviendra sur le CIO qui a profité de sa position unique pour développer ses propres stratégies, cimenter son pouvoir et jouer sa propre partition dans le jeu des relations internationales.

1. Le système olympique, acteurs et rapports de force

Ce que l'on décrit comme le système olympique est le produit d'une histoire plus que centenaire. Elle a vu la constitution du Mouvement olympique (MO) avec la naissance du CIO, la création des fédérations sportives internationales (FI) et des CNO avec comme objectif de diffuser la pratique sportive à l'échelle de la planète et d'organiser tous les quatre ans les Jeux olympiques. Très rapidement,

cette manifestation s'est développée en symbiose avec les médias (presse écrite, puis radio, puis télévision et enfin les réseaux sociaux) avant d'adopter dans les années 1980 une approche plus commerciale intégrant le sponsoring de multinationales. La fin de l'amateurisme et la commercialisation des Jeux a structurellement accentué les conflits (de plus en plus d'argent en jeu) et a mis en relief le besoin d'une sphère de régulation à la fois sur le versant de la justice sportive et sur celui du contrôle du dopage, moyen interdit mais qui reste tentant pour un sportif afin d'améliorer ses performances physiques, sa notoriété et, par conséquent, ses gains financiers. Enfin, les acteurs de la sphère géopolitique sont présents dès qu'ils ont perçu l'intérêt du sport pour développer leur propre politique de communication, voire leur diplomatie, soit dès le début du XX^e siècle. Les interactions entre ces divers acteurs sont nombreuses, d'où le qualificatif de système.

1.1. La sphère sportive : le Mouvement olympique créateur et animateur du spectacle sportif

Créé en 1894, le CIO n'a eu de cesse de contrôler le mouvement sportif international qu'il a fortement contribué à développer. Le sport lui doit beaucoup, sur le plan organisationnel notamment, puisque le CIO a posé les bases d'une organisation sportive internationale non gouvernementale. Parti le premier, créateur des Jeux, il s'est autoproclamé « autorité suprême du Mouvement olympique » dans la Charte olympique² et s'est attribué tous les pouvoirs³ secrétant une *lex olympica* (Latty, 2009). Son emprise est totale grâce à son pouvoir de reconnaissance puisqu'il décide de l'entrée ou de l'exclusion des deux autres piliers du MO que sont les CNO et les FI. Il impose que leurs statuts, pratiques et activités soient conformes à la mise en œuvre du code mondial antidopage. Par ailleurs, il leur accorde l'accès aux JO, manifestation qui est sa propriété exclusive. Celle-ci génère des sommes d'argent considérables depuis les années 1980⁴ (CIO, 2023a). Sa puissance financière lui permet ainsi de financer en partie l'organisation des Jeux, et les FI et CNO au travers de redistributions

2. La Charte olympique est la codification des principes fondamentaux de l'olympisme, des règles et des textes d'application adoptés par le Comité international olympique. Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux olympiques. Voir <https://olympics.com/cio/charte-olympique>.

3. « Toute personne ou organisation appartenant à quelque titre que ce soit au Mouvement olympique est liée par les dispositions de la Charte olympique et doit respecter les décisions du CIO » (Charte olympique, règle 1.4).

4. Les droits télévisés sont passés de 18 millions de dollars en 1972 à 35 en 1976, 88 en 1980, 287 en 1984 et plus de 400 en 1988.

conséquentes de ses bénéficiaires (90 %). Ainsi pour la dernière olympiade (2017-2020), le CIO a dispensé aux CNO et aux FI 755 millions de dollars à chacun (CIO, 2023a). Dernières prérogatives non négligeables, le CIO désigne la ville hôte au travers d'une élection, parmi des candidates qui participent à un « processus d'enchères », et établit le programme sportif des Jeux : la participation à l'événement est donc totalement entre ses mains.

Deuxième composante du MO, les FI sont les partenaires du CIO pour l'organisation des JO. Dans ce cadre, elles sont chargées d'établir les critères d'admission aux compétitions pour les athlètes (minima, classements...), d'assumer la responsabilité de l'arbitrage et de donner leur avis sur les moyens techniques décrits dans les candidatures des villes.

Elles présentent une dépendance plus ou moins affirmée vis-à-vis du CIO. Certaines ont développé leur autonomie financière grâce à la création et à la commercialisation de leur propre spectacle sportif (le football avec la Coupe du monde ou le tennis avec le circuit ATP...). D'autres en revanche, comme le pentathlon moderne, pâtiraient énormément de leur absence aux Jeux qui sont leur première source de financement avec plus de 70 % des revenus (Augustin et Gillon, 2021).

Ayant introduit la possibilité d'écarter un sport au programme des Jeux depuis 2005, en créant deux catégories de sports (« cœur » et « additionnel » sur proposition du Comité d'organisation des JO (COJO) pour une olympiade), le CIO peut exercer de fortes pressions sur les FI. La comparaison des programmes des Jeux de Tokyo, de Paris et de Los Angeles, montre que le karaté est entré à Tokyo au même titre que le skateboard, le surf et l'escalade mais qu'il est écarté des deux prochains Jeux alors que les trois autres y restent. À Paris, le breakdance est présenté mais ne sera pas retenu à Los Angeles qui réintroduit le baseball/softball (sport états-unien par excellence) et intégrera le cricket, le flag football, le lacrosse et le squash. Cette stratégie permet au CIO de « tester » les audiences télévisées, d'attirer de nouveaux spectateurs (le cricket amènera les téléspectateurs indiens, un enjeu considérable, ce sous-continent étant « rétif » à la plupart des sports présents aux Jeux) et de donner une « coloration » régionale (flag football et lacrosse pour l'Amérique du Nord).

Enfin, le CIO peut exclure une FI comme cela s'est passé pour l'International Boxing Association (IBA) lors de sa 140^e session (octobre 2023). Le CIO reproche à cette fédération une gestion du

dopage approximative, des scandales d'arbitrage à répétition, une gestion financière catastrophique et plus globalement une nomination de dirigeants très douteux⁵. La gestion des FI pose d'ailleurs question et est un objet de préoccupation pour le CIO. Dernièrement, plusieurs scandales ont émaillé l'actualité avec des éléments de corruptions omniprésents. Lamine Diack, ancien président de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), a été condamné en 2020 à quatre ans de prison, dont deux avec sursis, pour son implication dans un réseau de corruption protégeant des athlètes dopés. Anders Besseberg, président norvégien de l'Union internationale de biathlon (UIB) de 1993 à 2018 a été condamné le 12 avril 2024 à trois ans et demi de prison pour corruption aggravée en faveur de la Russie (Burgeaud, 2024).

Dernier pilier du système olympique, les CNO sont les représentants du CIO dans chaque pays (et pas l'inverse) et lui assurent le quadrillage du monde. Les CNO sont chargés de développer le MO en diffusant son idéal. Ils choisissent la ville candidate à l'organisation des JO dans leur pays (s'il y a plusieurs candidatures) et sont les seuls habilités à composer la délégation des athlètes. Les CNO, bien que dépendants du CIO pour leur reconnaissance, sont les partenaires les moins contrôlables car ils sont en grande partie subordonnés à leur État. Le CIO recommande aux CNO de « préserver leur autonomie et résister à toutes les pressions, y compris, mais sans s'y restreindre, les pressions politiques, juridiques, religieuses ou économiques qui pourraient les empêcher de se conformer à la Charte olympique ». Ils ont bien du mal à se conformer à ce vœu car, même si le CIO essaie de financer les CNO les plus pauvres, il ne peut leur garantir des revenus suffisants. De plus, le sport étant un enjeu politique, un certain nombre de CNO ont à leur tête des représentants d'État, quand ils ne sont pas complètement intégrés à celui-ci comme ce fut le cas pour les pays de l'Est. Il n'existe qu'une trentaine de CNO réellement indépendants⁶ dans le monde, et encore, le CNO des États-Unis a obéi à son gouvernement lors du boycott de 1980 (Ménétrier, 2020).

5. Gafur Rakhimov était soupçonné d'être un membre de la mafia ouzbèke et son successeur Umar Kremlev s'est signalé en proposant au CIO d'éteindre la dette de 16 millions de dollars de l'IBA avec ses deniers personnels, argent que le CIO qualifia « d'origine incertaine » à la suite d'une commission d'enquête.

6. L'indépendance est mesurée par la capacité du CNO à se financer en dehors des aides des États et à résister à toute pression politique. On ne compte plus les CNO dirigés par des ministres ou des généraux en exercice... À plusieurs reprises le CIO a suspendu les CNO pour intervention de l'État dans la gestion du CNO. Voir aussi Chappelet (2023).

Dans de rares cas, le CIO suspend les CNO tant qu'ils ne respectent pas la Charte olympique mais il entre à chaque fois dans un bras de fer avec un État et il est plus facile de s'attaquer alors à des États modestes. Les suspensions les plus récentes ont concerné le Guatemala (octobre 2022) pour ingérence dans les élections du CNO et la Russie pour l'inclusion dans son CNO des organisations sportives régionales qui relèvent de l'autorité du CNO d'Ukraine (à savoir Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia) (CIO, 2023b).

Pour le Guatemala, cette suspension a été levée (CIO, 2024b), à titre provisoire, à la suite de l'entrevue entre le président du CIO, le président du Guatemala et son ministre des Affaires étrangères et d'une réinstauration de l'équipe dirigeante du CNO qui avait été écartée. Pour la Russie, nous sommes dans la situation d'escalade évoquée en introduction.

1.2. La sphère économique : médias et sponsors, les indispensables partenaires financiers

Les acteurs du monde économique n'appartiennent pas au MO. Ils sont en dehors du monde sportif mais sont devenus indispensables à la réalisation de la « fête ». Sous l'ère d'Avery Brundage⁷, le CIO reste campé sur ses positions à propos de l'amateurisme : « Le sport doit être amateur, sinon ce n'est pas du sport. Les sports pratiqués de manière professionnelle sont du divertissement. » Mais l'arrivée du président Juan Antonio Samaranch⁸ va trancher définitivement en faveur de l'entrée des sportifs professionnels, accélérant alors la marchandisation des Jeux. Cette ouverture apporte au CIO une aisance financière renforçant son pouvoir et sa capacité à se globaliser.

Deux grands types de partenaires coexistent. D'un côté, les médias avec comme principal interlocuteur la télévision. Ils sont les pourvoyeurs les plus généreux du financement olympique. De l'autre, des multinationales qui associent leur image à l'événement au travers du programme de sponsoring *The Olympic Partners* (TOP) lancé en 1985. Sur la dernière olympiade (2017-2020), les droits TV représentent 61 % de ses revenus, soit 4,6 milliards de dollars et le sponsoring près de 30 % avec 2,5 milliard de dollars (CIO, 2023a).

7. Président du CIO de 1952 à 1972.

8. Président du CIO de 1980 à 2001.

Les relations entre le CIO et ses financeurs sont plus équilibrées. Les financeurs sont en position de relative faiblesse parce qu'ils sont nombreux à enchérir pour obtenir le droit de diffuser ou de sponsoriser. Toutefois, le CIO est aussi obligé de prendre en compte certaines de leurs demandes. Les médias ont besoin d'avoir un produit toujours plus attractif pour justifier des sommes investies : fournir un spectacle toujours plus haletant et des écrans toujours plus spectaculaires oblige le CIO et les FI à évoluer.

Les candidatures des villes hôtes distillent ainsi un argumentaire sur le cadre idéal dans lequel pourrait se dérouler les Jeux. Pour Rio de Janeiro on pouvait lire : « Rio organisera des Jeux olympiques et paralympiques qui tireront pleinement parti de la beauté naturelle, de la diversité et de l'énergie de la ville » (CIO, 2009) ou pour Paris 2024 : « La zone Paris Centre placera la célébration des Jeux le long de la Seine, dans le centre historique de Paris, avec tous les sites emblématiques de la ville comme toile de fond spectaculaire » (CIO, 2017). Au-delà du cadre de la ville, les équipements sportifs jouent aussi de cette dimension scénographique comme le fameux « nid d'aigle » ou le « cube » à Pékin.

Pour mieux vendre le spectacle, les diffuseurs militent pour rendre les compétitions toujours plus lisibles et plus haletantes en accélérant le rythme et l'intensité. Le cas du pentathlon moderne est le plus symbolique du pouvoir des médias. Compétition conçue pour les Jeux et présent depuis 1912, ce sport peu répandu est critiqué depuis les années 1990. Il a dû s'adapter pour rester aux Jeux, jusqu'à se dénaturer ? Pour les Jeux de Londres, toutes les épreuves ont été condensées en une journée et le tir au laser et la course à pied ont été combinés pour produire plus de suspens. Pour les Jeux de Paris, les épreuves du pentathlon seront concentrées dans un seul lieu et sur une durée de 90 minutes. Malgré ces ajustements, le pentathlon moderne a été menacé d'expulsion par Thomas Bach, le président du CIO : « Changez sinon nous changerons ». Ce qui amène à la future version pour les Jeux de Los Angeles, où l'équitation sera remplacée par une épreuve s'apparentant à un parcours du combattant popularisé par l'émission de télé-réalité « Ninja Warrior »...

Le rapport de force entre diffuseurs et monde sportif peut encore jouer sur les horaires des compétitions comme à Pékin où les nageurs ont dû se présenter en finales à 9 h du matin, heure locale, pour qu'elles soient retransmises en prime time aux États-Unis. Enfin, le paramètre télé-génique est un des critères les plus importants pour

l'introduction d'un sport⁹. Cela explique l'entrée de nouveaux sports comme le BMX, le skateboard, le surf et l'escalade qui permettent de rajeunir le public des Jeux.

1.3. La sphère de régulation : les garde-fous du système ?

La valeur du spectacle sportif dépend du niveau des athlètes et de la beauté de leurs exploits sportifs mais également du fait que les résultats sont incertains et les performances, inattendues. La surprise contribue souvent au divertissement. Ces attentes accentuent la course aux records et la pression sur les athlètes et leur entourage (préparateurs physiques, entraîneurs, médecins) pour obtenir des gains plus élevés. Cet appât du gain provoque des comportements déviants de corruption et de tricherie (achat de juges, manipulation de matchs et dopage). Ces dérives sont devenues trop fréquentes dans le sport et leurs révélations conduisent à des scandales salissant son image. À la suite de plusieurs scandales, dont celui de Festina lors du Tour de France en 1998¹⁰, le CIO et le MO ont lancé une série d'initiatives qui introduisent ou renforcent de nouveaux acteurs dans le système olympique afin de le réguler.

Le TAS a pour but de développer une juridiction internationale du sport et de résoudre les conflits en évitant l'intrusion des juges civils. Avec la montée des enjeux financiers et l'absence de cadres de référence mondiaux, le monde sportif n'est plus à l'abri des conflits juridiques. Des athlètes se sont retournés vers la justice de leur pays contre des décisions du MO comme une non-sélection aux Jeux, ou récemment la Russie a fait appel de la décision du CIO de suspendre son CNO. Pour enrayer ces dérives, il fallait une institution qui puisse servir de référence et initier des procédures applicables de manière universelle. Créé en 1983 à l'initiative du président du CIO, le TAS est composé d'experts en droit du sport, ses décisions sont équivalentes à des jugements de tribunaux ordinaires. Le CIO a incité les FI et les CNO à désigner le TAS comme la dernière instance de recours des divers jurys et commissions de discipline obligeant les athlètes à renoncer à faire appel aux tribunaux ordinaires, favorisant une *lex sportiva*.

9. « L'intérêt manifesté par le public et les médias pour un sport doit être considéré comme un facteur clé lors de l'analyse des sports, car il s'agit d'un élément essentiel au succès des Jeux » (CIO, 2002).

10. Découverte d'un dopage organisé et médicalisé à la suite de l'interception par les douanes françaises du véhicule d'un soigneur de l'équipe Festina contenant plus de 400 flacons de produits dopants et stupéfiants.

La montée du dopage a amené le CIO à créer une commission médicale dès 1960 et des contrôles antidopage dès 1968, mais son action se limite alors à la quinzaine olympique et se heurte au dopage d'État. À l'époque, le CIO ne peut s'opposer frontalement à l'URSS et ses satellites et les exclure pour dopage sans être taxé de favoriser un camp face à l'autre, dans lequel le dopage était aussi présent. Après plusieurs affaires, dont celle de Ben Johnson aux JO de Séoul, il faut attendre le scandale de l'affaire Festina en 1998 (hors arène olympique) pour que les autorités du sport se saisissent de l'enjeu, sous la pression des médias qui commencent à remettre en question la diffusion d'épreuves où le dopage est omniprésent¹¹.

Toujours sous l'impulsion du CIO, l'AMA apparaît alors en 1999 et a pour vocation de « promouvoir, coordonner et superviser au plan international la lutte contre le dopage sous toutes ses formes¹² ». L'AMA établit depuis un code mondial antidopage qui propose une liste commune des produits dopants adoptée par le CIO, les FI et les CNO, liste révisée chaque année et même en cours d'année. Dès 2000, le CIO impose au reste du MO le respect du code.

Dans la course sans fin du dopage, l'AMA tente de suivre les innovations en adaptant ses procédures et son périmètre d'intervention. Dès 2009, elle impose des contrôles hors compétition. En 2018, elle se voit confier des pouvoirs d'enquête : elle n'est plus seulement là pour fixer le cadre de la lutte, elle peut participer activement à la détection et à l'exploration des informations pouvant être fournies par des donneurs d'alerte. En 2019, le CIO impulse la création de l'Agence de contrôles internationale (ACI), association indépendante à but non lucratif de droit suisse, qui a pour rôle de réaliser les contrôles antidopage pendant les JO ou pour des FI qui n'ont pas forcément les moyens internes.

Cette agence a donc un rôle primordial à jouer pour défendre la santé des athlètes et l'éthique tant revendiquée par le mouvement sportif. Elle peut aussi garantir les efforts du monde sportif pour des Jeux propres (Ferrand, Chappelet et Séguin, 2012), mais n'est-ce pas aussi l'intérêt bien compris du marketing sportif ? Le CIO trouverait-il toujours autant de sponsors prêts à associer leur image avec des Jeux

11. À la suite des multiples scandales de dopage, les télévisions allemandes n'ont plus retransmis le Tour de France cycliste en direct entre 2012 et 2014 (Quintin, 2015).

12. Article 4-1 du statut de l'AMA, 1999.

trop fréquemment entachés par le dopage ? Toutefois, malgré tous les efforts, le dopage reste bien présent dans le sport avec toujours un temps d'avance (Bourg et Gouguet, 2017)...

À côté de ces trois sphères, des acteurs, qui n'appartiennent pas au MO mais qui ont saisi tout l'intérêt d'utiliser le sport, et plus particulièrement les Jeux d'été, pour servir leurs propres intérêts constituent la sphère géopolitique (Gillon, 2011 et 2024a). Les États, bien évidemment, mais aussi les athlètes et les ONG intègrent cette visibilité médiatique dans leur communication politique (Gillon, 2024b). Nous ne les décrivons pas plus ici, car ils seront au centre de notre troisième partie.

2. Le sport, un support de communication particulièrement efficace pour les États, les Jeux la manifestation qui cristallise l'attention mondiale

La popularité des Jeux olympiques n'est qu'une illustration de la diffusion extraordinaire du sport dans nos sociétés pendant le xx^e siècle. Produit de la société occidentale, la pratique sportive s'est diffusée progressivement au monde entier. Initialement plutôt confinée aux classes sociales aisées (d'où le clivage entre amateurisme et professionnalisme), la diffusion et la massification du sport se réalisent avec le développement de la société de loisir (dans les pays occidentaux tout d'abord, puis dans les pays en développement surtout dans la classe moyenne). Le sport est devenu un fait social et un support à l'activité économique notamment avec le développement du spectacle sportif.

Dans l'offre, devenue pléthorique, les Jeux conservent une primauté grâce à leur format particulier qui a très rapidement suscité l'intérêt des acteurs géopolitiques. Mais revenons un instant sur la nature du spectacle sportif.

2.1. Le sport, simulacre de combat et support de la fierté nationale

Au-delà du rôle du sport comme une pratique physique saine (surtout dans nos sociétés toujours plus sédentaires), associée par ailleurs à des valeurs cardinales de culture de l'effort et du dépassement, ou encore du fair-play, le sport est largement associé au « culte » de la performance. Elle se mesure intrinsèquement au travers de la notion de record (national, continental, mondial) mais aussi relativement avec le

classement qui ordonne et repose sur le principe de rivalité. Suivant la nature du sport, ce principe s'illustre d'autant plus qu'il oppose des équipes, collectifs qui font « sociétés » et par la suite « nations ». Comme le soulignent Clastres et Vallotton (2023, p. 3) : « [Le sport] est tout à la fois rapprochement et affrontement, réel et symbolique, entre individus ou équipes que les médias du monde entier assimilent volontiers à leurs nations d'origine. »

Les compétitions, comme les JO ou la Coupe du monde de football, sont d'autant plus intéressantes pour les États que la participation est basée sur la nationalité d'origine, à la différence d'autres compétitions où les équipes peuvent être plurinationales (la Ligue des champions pour le football par exemple). Les équipes peuvent donc être complètement assimilées aux pays d'origine et la mesure de leur performance à celle du pays.

De plus, le spectacle sportif combine les éléments essentiels de la dramaturgie (unité de temps, de lieu et d'action) et la simplicité d'un langage universel basé sur l'image. Concentré de suspense, de tension et d'émotions, il est idéal pour capter l'attention et développer l'identification du spectateur et devient ainsi un formidable support de communication puisqu'il fait appel au registre de l'émotion plutôt que de la raison (Sullivan, 2012). Il devient alors un outil parfait pour flatter la fierté nationale, même si le CIO insiste sur le fait que les JO sont une compétition entre athlètes et non entre pays¹³.

2.2. Un cérémonial destiné à renforcer la dimension nationale

Malgré cette affirmation, l'organisation sportive internationale du CIO s'est constituée à partir d'entités territoriales basées sur une identité nationale, les CNO. Le CIO va renforcer cette dimension au travers du cérémonial des Jeux. Confiée à une ville hôte, l'ouverture des Jeux se fait par le chef d'État du pays et lors de la cérémonie d'ouverture les délégations défilent par États derrière un porte-drapeau. À chaque finale, les trois ou quatre meilleurs athlètes sont honorés, le vainqueur ayant droit à son hymne national et les drapeaux des pays sont montés. D'où la réaction de la Russie aux décisions de la commission exécutive de mars.

13. « Les Jeux olympiques sont des compétitions entre athlètes, en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays » (règle 6 de la Charte olympique en vigueur en 2023).

À partir des années 1980, les athlètes vainqueurs se drapent souvent dans leur drapeau national. Cette dimension nationale est donc omniprésente, sans compter le fameux tableau des médailles qui mesure la performance des nations comme le soulignait la presse allemande dès 1913 : « L'idée olympique de l'ère moderne symbolise une guerre mondiale, qui ne montre pas son caractère militaire ouvertement, mais qui donne – à ceux qui savent lire les statistiques sportives – un aperçu suffisant de la hiérarchie des nations » (cité par Arnaud, 1999, p. 16). Le CIO se retrouve ainsi face à ses contradictions : prôner un universalisme et un apolitisme au travers d'une compétition entre athlètes et utiliser le « carburant » émotionnel de la nation, de l'identité et de la figure du « eux » contre « nous » qui suscite les passions. Ce support identitaire est un ressort essentiel pour vendre le spectacle aux diffuseurs, mais aussi à la communication politique des États et leur « diplomatie sportive ».

2.3. Une couverture médiatique exceptionnelle

Les JO sont nés et ont grandi avec les médias. La presse écrite a été relayée par la radio (Paris 1924), puis par la télévision et maintenant par les réseaux. Ils se sont nourris l'un et l'autre. En 1936, on commence à filmer pour la télévision (visible dans quelques salles en Allemagne). Le cinéma s'invite avec le film *Olympia* de Leni Riefenstahl qui sort en 1938. En 1960 à Rome, les JO sont retransmis en direct dans le monde et en eurovision en Europe. En 1964, c'est la première retransmission par satellite et en 1968 on peut voir les JO en couleur avec l'arrivée du ralenti. Les satellites sont utilisés dès cette époque... En 2004, la diffusion commence sur Internet.

En 2021 à Tokyo, 220 « pays » retransmettent les JO à la télévision. Plus de 150 000 heures de programme sont produites, pour une audience cumulée de 3 milliards de téléspectateurs (CIO, 2021). La diffusion quasi universelle de la télévision a augmenté le nombre de clients pour les diffuseurs, amplifiant une concurrence qui a permis au CIO de faire monter les enchères et de multiplier ses revenus. Pour l'olympiade 2020-2021, les droits représentent 61 % de ses revenus, soit 4,6 milliards de dollars ! Si les diffuseurs surenchérisent, c'est aussi parce qu'ils rentabilisent leur investissement. Ainsi, aux États-Unis, National Broadcasting Company (NBC) a obtenu sa 135^e première audience en prime time lors de la fin des JO de Tokyo.

Cette couverture médiatique exceptionnelle, de plus en plus relayée par les réseaux sociaux qui touchent de nouveaux publics, est devenue un fait incontournable pour les États dans leur stratégie de communication. Les Jeux sont une occasion pour faire passer des messages à sa population et au monde.

3. Les Jeux olympiques d'été, comme support de communication politique pour les acteurs de la sphère géopolitique dans leurs relations internationales

Plusieurs concepts sont associés aux relations internationales. Nous mobiliserons ici ceux de la reconnaissance, de l'influence et de la puissance qui relèvent des États dans leur relation aux autres. Les ONG et les athlètes sont des acteurs qui agissent plutôt en passagers clandestins avec leurs propres techniques qui sont le *naming and shaming* et l'*ambush marketing* pour les ONG, les athlètes se contentant d'utiliser une visibilité éphémère pour faire passer des revendications.

Dans tous ces cas, on reste principalement sur le terrain de la communication politique qui joue sur la puissante symbolique du sport.

3.1. Se rencontrer, se reconnaître, ou sortir du système ?

« Le sport est fréquentation » (Collomb, 1992). Dans le contexte des relations internationales, la rencontre sportive traduit le degré d'acceptation et de reconnaissance d'un régime vis-à-vis d'un autre.

Le refus de se rencontrer est donc lourd de sens. Il s'agit alors de conflits idéologiques marqués comme lorsque l'URSS a refusé d'intégrer la compétition olympique car elle rejetait le sport bourgeois dès les années 1920. L'URSS a même créé sa propre compétition, les Spartakiades internationales (1928-1934), jeux internationaux ayant un but marqué de propagande par le sport (Gounot, 2002). Elles regroupaient des sportifs issus du monde ouvrier et s'opposaient ainsi frontalement au sport issu de la bourgeoisie et des patronages.

Le refus peut aussi être temporaire, l'histoire olympique est ainsi riche de boycotts de la part d'États. En 1956, les Jeux de Melbourne sont le théâtre de plusieurs boycotts limités relatifs à trois crises. L'Égypte, l'Irak et le Liban protestent officiellement contre la présence d'Israël à la suite de la crise du canal de Suez. Les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse et le Liechtenstein manifestent leur dénonciation de l'intervention soviétique

lors de la révolution hongroise. Enfin, la République populaire de Chine refuse de venir en raison de la présence de la République de Chine (Taiwan – Chine nationaliste). Les Jeux de Montréal, en 1976, voient le boycott de 24 pays africains pour protester contre la présence de la délégation néozélandaise dont l'équipe de rugby a fait une tournée en Afrique du Sud (bannie des JO pour cause d'apartheid). Enfin en 1980, les Jeux de Moscou sont boycottés par les États-Unis et leurs alliés (65 pays) pour cause d'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et ceux de Los Angeles par l'URSS et ses satellites, ceux-ci prétextant un manque de sécurité pour leurs athlètes.

À chaque fois, on s'est servi du sport comme d'une arme symbolique avec un faible « coût » pour les États, rapporté à la visibilité de l'action. Les médias ont fait leurs titres à la une sur ces boycotts offrant une visibilité mondiale au message adressé à l'adversaire, la perte n'étant « que » de quelques médailles : ce sont les sportifs qui paient le prix fort.

À défaut de réaliser un boycott général, certains pays n'hésitent pas à refuser la rencontre vis-à-vis d'un représentant d'un pays avec lequel ils sont en conflit. C'est le cas de la relation Iran-Israël, où à plusieurs reprises des athlètes iraniens ne se sont pas présentés et ont déclaré forfait. La déclaration du guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, après les Jeux de Tokyo est limpide : « Un athlète iranien digne de ce nom ne peut pas serrer la main d'un représentant du régime criminel (israélien) pour obtenir une médaille » (Franceinfo avec AFP, 2021).

Dans la crise entre Russie et CIO, Vladimir Poutine réactive l'expérience communiste avec le lancement des Jeux de l'amitié qui se dérouleront du 15 au 29 septembre 2024 (des « contre-Jeux »). Le choix du terme est important puisque ces jeux avaient déjà été organisés lors du boycott des Jeux de Los Angeles par l'URSS avec 49 pays participants (les pays qui boycottaient et des pays qui vont aux Jeux mais qui enverront une « équipe B »). Mais cette initiative n'est pas isolée, puisque la Russie va organiser les « Jeux des BRICS¹⁴ » à Kazan du 12 au 31 juin 2024 et a lancé fin février 2024, toujours à Kazan, les « Jeux du futur » qui, initiative originale, introduit de nouveaux formats de compétition associant sport traditionnel et e-sport. La Russie joue son va-tout face à sa mise à l'écart par le pouvoir sportif et utilise le

14. Les BRICS réunissent le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

sport de façon explicite : les Jeux des BRICS illustrant la tentative de Moscou et d'autres puissances (dont la Chine) de contester l'ordre mondial « occidental »¹⁵.

De façon symétrique, le sport peut être utilisé pour signifier une « détente » entre deux États. La désormais fameuse diplomatie du « ping-pong » (Lestienne, 2021) des années 1970 annonçait le réchauffement des relations diplomatiques entre États-Unis et Chine.

3.2. Exister, s'affirmer, modifier son image sur la scène internationale

Pour le pays organisateur, être choisi est une réelle reconnaissance à l'échelle internationale, surtout lorsqu'il n'appartient pas au club des puissances occidentales. Quand Pékin obtient les Jeux de 2008, cette sélection confirme la montée en puissance de la Chine dans le commerce international et la mondialisation. Pour le Brésil, lors de la présentation de la candidature de Rio de Janeiro pour le vote final, le président Lula prononce ces mots : « Je crois sincèrement que l'heure du Brésil a sonné. Le Brésil fait partie des dix premières économies mondiales et le Brésil est le seul pays à ne pas avoir organisé de Jeux olympiques et paralympiques¹⁶ ».

Cette reconnaissance est aussi recherchée par les pays qui viennent « d'émerger » sur la scène internationale ou qui sont dans un processus d'autonomisation. Ils peuvent se montrer lors de la cérémonie d'ouverture. Ainsi, aux JO de 2016, les téléspectateurs ont pu voir les délégations du Soudan du Sud (dernier pays admis à l'ONU en 2011) et du Kosovo, pays déclaré indépendant par son Parlement en 2008, alors qu'il fait toujours partie de la Serbie en droit international. En 2016, le Kosovo est reconnu par 108 membres de l'ONU, mais pas par la Russie, la Chine ou l'Inde. De plus, il n'est pas reconnu par l'ONU car son indépendance est en contradiction avec la résolution 1244¹⁷. La Palestine, présente aux JO depuis 1996, est aussi un cas symbolique puisqu'elle n'a que le statut d'État non membre observateur à l'ONU (depuis 2012) et n'est pas reconnue officiellement par les États-Unis ou la plupart des pays européens.

15. Voir la tribune d'Aubin (2024).

16. Extrait du discours du président Lula lors de la présentation de la candidature de Rio de Janeiro pour le vote final, 2 octobre 2009.

17. Qui stipule une autonomie du territoire mais dans le respect de l'intégrité territoriale de la Serbie.

Cas encore différent, les pays dont les noms ont changé comme la Macédoine du Nord (ancienne République de Macédoine en conflit avec la Grèce pour cette dénomination et donc pour sa future accession à l'Union européenne) et l'Eswatini (ancien Swaziland). Pour ces États, être aux Jeux est déjà une réussite en termes de communication internationale. C'est le cas aussi des micro-États comme Palaos ou les îles Caïmans pour lesquels la cérémonie d'ouverture est la seule occasion d'apparaître aux yeux du monde, pour d'autres raisons que l'évasion ou l'optimisation fiscale.

Mais cette cérémonie permet aussi à d'autres pays de tenter de modifier leur image internationale. Depuis 2008, l'Iran, les Émirats arabes unis, le Bahreïn ou l'Arabie saoudite ont choisi au moins une fois une femme comme porte-drapeau lors du défilé. Il s'agit ici de répondre aux fréquentes critiques d'une partie du monde occidental sur le statut de la femme dans ces pays.

Les Jeux sont aussi l'occasion rêvée de travailler sur l'image du pays d'accueil. Pour le pays organisateur, la cérémonie d'ouverture est une opportunité de se présenter au monde à l'heure de grande écoute. À Pékin, les Jeux ont permis à la Chine d'être identifiée comme une véritable puissance technologique (les taïkonautes), organisationnelle (tout a été quasi parfait) et sportive (première place du classement des médailles). Cette cérémonie fut aussi l'occasion de « passer » des messages, comme lors du tableau mettant en scène 56 enfants en costume traditionnel, représentant les minorités ethniques chinoises, apportant le drapeau chinois pour qu'il soit hissé par des représentants de l'armée nationale au mât à côté du drapeau olympique. Ce tableau répond habilement aux accusations directes d'atteinte aux droits des minorités de la part du gouvernement chinois. Tout aussi symbolique est le traitement des « natives » au Canada. Pour une société qui a construit son identité sur sa dimension multiculturelle et sa capacité d'intégration, la cérémonie d'ouverture est l'occasion de bâtir un discours inclusif qui a fortement varié au cours des trois Jeux accueillis. À Montréal en 1976, les huit nations amérindiennes n'ont même pas pu participer à la cérémonie d'ouverture... À Calgary en 1988, les tribus des plaines sont présentes à la cérémonie d'ouverture marquée par le triptyque *natives-cowboys-mounties*¹⁸. Elles défilent à cheval (1 minute 30) et réapparaissent pour accueillir la flamme olympique. Il faut attendre Vancouver en 2010 pour que ces peuples soient mis en

18. La police montée.

valeur par l'utilisation de l'iconographie traditionnelle¹⁹ et par une présence marquée tout au long de la cérémonie.

Le défilé des nations lors de la cérémonie d'ouverture donne déjà une idée de la puissance sportive. Entre les États qui font de la figuration, avec une délégation de quelques athlètes et celles des États-Unis (plus de 600 athlètes à Tokyo) ou de la Chine (plus de 400), la démonstration est déjà faite. Mais la visibilité se renforce au travers des victoires et des podiums.

Les pays mettent alors en place des stratégies qui vont de la spécialisation sportive au dopage institutionnalisé. La Jamaïque est ainsi connue pour ses succès dans le sprint (d'abord chez les femmes, puis avec Usain Bolt chez les hommes), le Kenya, l'Éthiopie pour leurs coureurs de fond. D'autres vont investir des sports de « niches », comme l'haltérophilie féminine, pour obtenir leur première médaille (Inde, Philippines ou encore Qatar), là où la concurrence est plus faible. Ce sont les pays de l'Est, lors de la lutte Est-Ouest, qui ont développé cette stratégie, en investissant fortement le sport féminin qui était délaissé en Occident. Ce fut un succès indéniable dans la course aux médailles.

Ce sont aussi ces puissances qui, pendant la guerre froide, ont entrepris un dopage d'État, décrit à la suite des témoignages recueillis après la chute du mur de Berlin (Spitzer, Treutlein et Pigeassou, 2005). Il est instructif de voir que 40 ans plus tard certains des records de ces athlètes n'ont toujours pas été battus²⁰... Les performances époustouflantes d'athlètes de RDA leur avaient valu la qualification « de diplomates en survêtement » par Erich Honecker²¹. Mais la dernière décennie a montré que ces pratiques n'avaient pas cessé, notamment du côté de la Russie avec le scandale Rodchenkov²², dévoilé dans le rapport McLaren (2016) commandé par l'AMA et qui met au jour un dopage institutionnalisé et soutenu par l'État russe au moins pour les JO de Pékin, Londres et Sotchi. Le dopage n'est bien évidemment pas

19. Le logo des Jeux est inspiré de l'inukshuk, un empilement de pierres construit par les Inuits, et pendant la cérémonie d'ouverture, l'iconographie des tribus de la côte ouest est utilisée avec une animation qui fait apparaître un bison puis un aigle, un loup et un ours.

20. En athlétisme, on peut citer les records du 400 m féminin toujours détenu par Marita Koch (République démocratique allemande, RDA) établi en 1985, le 800 m féminin avec Jarmina Kratochvílová (Tchécoslovaquie) en 1983, le lancer du disque masculin et féminin détenus respectivement par Jürgen Schult (RDA, 1986) et Gabriele Reinsch (RDA, 1983)...

21. Alors premier secrétaire du Parti communiste de RDA.

22. Nom du directeur de l'agence antidopage russe qui s'est enfui de Russie et a livré un témoignage édifiant.

restreint à cette sphère géographique, la Chine étant fortement suspectée d'y avoir recours dans les années 1990²³ ou encore très récemment à propos de ses nageurs avant Tokyo²⁴. À la suite de l'affaire Rodchenkov, les États-Unis ont voté une loi éponyme autorisant la justice américaine à poursuivre toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité, impliquées dans un système international de dopage mais ne s'appliquant pas aux sports professionnels et universitaires américains...

Cette course aux médailles participe ainsi à la diplomatie sportive des États qui l'utilisent comme une composante de leur *softpower* (Nye, 1990). Lors de la guerre froide, la lutte s'établissait entre les États-Unis et l'URSS mais aussi entre les principaux membres des deux blocs. Après la chute du mur de Berlin, la lutte a repris entre États-Unis et Chine avec une première place obtenue par Pékin lors de « leurs Jeux ».

3.3. Utiliser la manifestation pour atteindre son propre agenda

Le CIO tente d'isoler les Jeux de la politique, mais il ne peut pas toujours contrôler l'expression des acteurs du spectacle, les athlètes.

Ceux-ci peuvent profiter des podiums et du direct pour faire passer des messages. On se souvient des sprinters états-uniens le poing levé contestant la situation des Noirs dans le monde (Afrique du Sud) et aux États-Unis, lors des Jeux de Mexico, ou encore plus récemment du marathonien éthiopien à Rio qui a franchi la ligne d'arrivée avec les bras croisés au-dessus de sa tête, comme s'ils étaient ligotés, geste utilisé lors de manifestations antigouvernementales violemment réprimées en Éthiopie.

23. Les coureuses de fond chinoises au milieu des années 1990 avaient défrayé la chronique en écrasant toute la concurrence. À l'époque, l'entraîneur chinois avait justifié leur performance par leur régime alimentaire (consommation de soupe au sang de tortue...). De récents développements montrent qu'il s'agissait surtout de produits dopants (Dhers, 2016).

24. « China files » (avril 2024) : enquête de l'ARD (télévision allemande) et du *New York Times*. L'ARD est à l'origine des révélations du dopage côté russe et ce qui deviendra l'affaire Rodchenkov.

Avec la crise actuelle au Proche-Orient, les Jeux de Paris ne seront pas à l'abri de manifestations de la part d'athlètes de pays musulmans ou occidentaux vis-à-vis du conflit israélo-palestinien. La présence d'athlètes russes et biélorusses sera aussi source de gestes de la part d'athlètes ukrainiens ou de certains pays occidentaux, comme lors des derniers championnats du monde d'escrime où l'Ukrainienne Olga Kharlan avait refusé de serrer la main de son adversaire russe.

Le port ostensible de signe religieux est un autre sujet de préoccupation pour le CIO. Qu'il soit poussé par un État ou qu'il soit une décision individuelle, le choix de la tenue sportive, notamment le hijab, peut devenir un élément central du débat entre non-discrimination et propagande. À Londres, le CIO a adopté une politique tolérante dans son interprétation de la règle 50-2 vis-à-vis du hijab en considérant qu'il n'est pas un symbole religieux mais culturel. À Rio en 2016, Kimia Alizadeh gagne la première médaille féminine iranienne en taekwondo (bronze) et porte le hijab sur le podium. Mise en avant par le régime iranien, sa victoire a été saluée par le président iranien Hassan Rohani lors d'un tweet. En 2020, cette athlète s'est réfugiée aux Pays-Bas et a dénoncé le statut de la femme dans son pays : « J'ai répété tout ce qu'ils m'ont ordonné de dire, et eux ont mis mes médailles au crédit du respect du voile obligatoire. Je fais partie des millions de femmes opprimées en Iran avec qui le régime iranien joue depuis des années » (Ouest France, 2020). Kimia Alizadeh a pu participer aux Jeux de Tokyo au titre de l'équipe des réfugiés et représentera la Bulgarie en 2024.

Pour Paris 2024, dans un contexte tendu en France sur le port du voile et la laïcité, la ministre des Sports a annoncé que « les représentants de nos délégations, dans nos équipes de France, ne porteront pas le voile » (Le Monde avec AFP, 2023).

Si les athlètes arrivent à faire passer quelques messages, les organisations non gouvernementales peuvent en revanche consacrer des moyens plus conséquents pour dresser des « embuscades » médiatiques et monter des campagnes de communication. Un certain nombre vont pratiquer la technique du *naming and shaming* pour défendre leur cause. Greenpeace, Amnesty International ou encore Reporters sans frontières (RSF), pour ne citer que les plus connues, font passer des messages percutants qui mettent en abîme les valeurs humanistes, universelles, défendues par le CIO et la réalité pratiquée dans certains pays. En 2008, les affiches chocs d'une campagne

d'Amnesty International intitulées « China is getting ready » dénonçaient les atteintes aux droits de l'homme au Tibet, tandis que RSF a su exploiter le parcours de la flamme olympique dans le monde occidental en organisant des manifestations de protestation et pour les droits de l'homme. Cette exploitation a été particulièrement habile puisque la Chine avait fait le choix d'internationaliser le parcours de la flamme sans en mesurer toutes les conséquences en termes médiatiques. Pour le CIO, cette évolution a été un nouveau défi puisqu'il a dû faire face à des attaques ne provenant pas d'États mais d'adversaires sur lesquels il n'a pas forcément de prises. Il en a d'ailleurs tiré de suite les conséquences en décidant pour les Jeux suivants de revenir à la « tradition », c'est-à-dire un parcours dans le pays d'accueil.

4. Le CIO ou la tentation de devenir un acteur des relations internationales

Au tournant du XIX^e siècle au XX^e siècle, le CIO s'est imposé comme l'organisation internationale majeure gérant le sport, notamment parce que les États n'en avaient pas perçu l'intérêt. Dans ce cadre, il a tissé des relations internationales pour organiser les Jeux et a utilisé son droit de reconnaissance « tous azimuts », notamment parce que l'universalité est inscrite dans ses principes fondamentaux. À l'époque, les négociations se réalisent par l'entremise des membres du CIO, personnes influentes aux réseaux sociaux étendus. L'institution tisse donc ses relations internationales au coup par coup.

Mais la politisation du sport, les tensions autour des JO (épisode des boycotts) et les événements géopolitiques extérieurs ont menacé l'existence même des Jeux et ont fait prendre conscience au CIO qu'il devait agir.

Il lui a fallu renforcer sa position d'institution internationale incontournable dans le sport, le conflit récent avec la Russie montrant que des États peuvent être tentés d'isoler l'institution ou de la catégoriser comme une entité partisane appartenant à un bloc. D'où un travail considérable pour se rapprocher de l'ONU, tout en conservant une capacité d'initiative symbolique qui fait de lui un acteur et pas seulement un objet des relations internationales.

4.1. Le droit de reconnaissance, un outil dévoyé ?

Au début de l'aventure olympique, le CIO a mis en place les CNO afin qu'ils organisent le mouvement sportif sur leur territoire et qu'ils fassent avancer la cause olympique. Il a ainsi tissé sa toile spatiale à partir de la reconnaissance des CNO, qui deviennent l'unité de base du pavage territorial. Dès le début du XX^e siècle, la géographie créée par le mouvement sportif n'est pas en adéquation avec les réalités du droit international et de la reconnaissance politique. En 1899, la Bohême, incluse dans la double monarchie austro-hongroise, constitue son CNO, l'Autriche attendant 1908 pour créer le sien. Alors qu'aux Jeux de Londres en 1908, la présence d'athlètes de Bohême ne soulève pas de commentaires particuliers, aux Jeux de 1912 les diplomates s'intéressent tout à coup au sport²⁵. Vienne estime alors que le CIO soutient le mouvement indépendantiste tchèque en autorisant la Bohême à avoir sa propre représentation et la Russie soulève une objection à la participation d'une délégation finlandaise autonome. Interpellé en 1911, Pierre de Coubertin répond au directeur d'une gazette sportive autrichienne soulignant l'absence de représentation de l'Autriche au CIO : « La règle fondamentale des olympiades modernes tient en deux mots : *All games, all nations* [...]. J'ajoute qu'une nation n'est pas nécessairement un État indépendant et qu'il existe une géographie sportive qui peut différer parfois d'avec la géographie politique » (cité par Mayer, 1960, p. 63). À l'époque, le sport n'étant pas encore un support des relations internationales, le CIO dessine sa propre géographie. Toutefois, cette position devient délicate dès la fin de la Première Guerre mondiale qui a entraîné une série de bouleversements territoriaux. Le temps de la géographie sportive indépendante de la politique est passé. Le CIO a pu naviguer à vue jusqu'en 1960, date à laquelle il modifie sa charte en introduisant une précision sur la sémantique des termes employés, pour gérer la cohabitation des « 2 Chineses » : « Étant donné que le Mouvement olympique est apolitique, les termes pays ou nations dans les présentes règles, s'appliquent également à une notion géographique, zone ou territoire, dans les limites de laquelle un Comité Olympique reconnu par le CIO déploie son activité ou fonctionne » (cité par Mayer, 1960, p. 321). Pendant la phase de

25. Le contexte des relations européennes est en train de se tendre à cette époque et les Balkans sont devenus un enjeu dans les systèmes d'alliances qui se forment (Italie, France, Russie d'une part et Autriche-Hongrie-Allemagne d'autre part). L'annexion de la Bosnie-Herzégovine en 1908 a pour but d'intimider la Serbie et en 1912, quelques mois après les Jeux, la première guerre des Balkans débute...

décolonisation, la reconnaissance par le CIO devient un objectif des nouveaux pays dans l'instauration de leurs relations internationales au même titre que la reconnaissance de l'ONU.

La dernière phase débute avec la chute de l'URSS et la déstabilisation de la Yougoslavie (1991). Le CIO va jouer sa propre partition lors des Jeux d'Albertville (8 au 23 février 1992) en acceptant les CNO de Slovénie et de Croatie alors que la reconnaissance de leur indépendance par l'ONU n'interviendra que le 22 mai 1992. Le CIO devance ainsi l'ONU. En revanche, lors des Jeux de Barcelone (25 juillet au 9 août 1992), il se conforme à l'embargo sportif décrété par l'ONU en obligeant les athlètes serbes et macédoniens à participer sous bannière « athlètes indépendants ».

Le cas de la Palestine est aussi intéressant. Le CIO a reconnu son CNO en 1993 la même année que la signature des accords de Washington entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat, bases pour les accords d'Oslo de 1994, alors que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ne dispose que d'un siège d'observateur permanent à l'ONU, depuis 1974. La Palestine participera dès les Jeux de 1996 alors qu'il faudra attendre 2012 pour qu'elle obtienne un statut d'État non membre observateur²⁶. Les États-Unis ont encore usé de leur droit de veto en avril 2024 pour empêcher la Palestine de devenir un membre à part entière.

Ces épisodes et des demandes toujours plus politiques amènent le CIO à modifier sa charte, en 1996, afin de mieux définir le terme « pays » qui jusqu'alors est défini par « un État, territoire ou portion de territoire que le CIO considère, selon sa discrétion absolue, comme une zone de juridiction du pays qu'il a reconnu » et qui lui laisse beaucoup de liberté mais l'entraîne sur un terrain glissant. La modification tente de clarifier la définition : « Dans la Charte olympique, l'expression "pays" signifie un État indépendant reconnu par la communauté internationale²⁷ ». Toutefois, cette définition n'est pas aussi claire qu'elle en a l'air. Combien de pays faut-il pour constituer une communauté internationale ? L'ONU est-il l'organisme représentatif de la communauté internationale et sa reconnaissance est-elle nécessaire ? Le cas du Kosovo illustre cette difficulté d'interprétation. Déclaré indépendant par son Parlement le 17 février 2008, alors qu'il fait partie de la Serbie et qu'il est géré par les forces internationales, il est reconnu en 2014

26. Résolution A/RES/67/19 du 29 novembre 2012.

27. Charte olympique, règle 31.1, version 2007.

par 108 membres de l'ONU mais pas par la Russie, la Chine, l'Inde ou l'ONU. Le Kosovo a depuis participé aux Jeux de Rio et de Tokyo et a obtenu respectivement une et deux médailles d'or, ce qui a permis à ce pays d'apparaître au devant de la scène internationale.

Les évolutions politiques et leurs traductions territoriales depuis la deuxième moitié du XX^e siècle ont obligé peu à peu le CIO à préciser sa politique de reconnaissance. Toutefois, le mouvement sportif conserve une géographie qui lui est propre, comme peuvent en témoigner les « anomalies » de Taiwan, de Hong Kong ou de nombreux territoires plus ou moins indépendants (dans les Caraïbes et le Pacifique notamment). La plupart de celles-ci sont dues à l'histoire et à des conceptions très différentes entre États de la souveraineté et de la façon de l'exercer.

4.2. La collaboration avec l'ONU, assurer sa position et s'abriter derrière un paravent

La diplomatie du CIO a consisté à raffermir sa position afin de rester incontournable dans le sport mondial (Chappelet, 2008). Elle y arrive en tissant de nombreuses relations avec des organismes qui, en échange, utilisent l'image du sport pour leur propre activité.

Pendant près de 30 ans, le CIO observe les initiatives côté ONU, notamment avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui crée, en 1958, le Conseil international pour l'éducation physique et le sport (CIEPS) en charge du sport et de l'éducation physique à l'échelle mondiale. Toutefois, il faut attendre 1978 pour que l'UNESCO publie la Charte internationale de l'éducation physique et du sport. Lord Killanin²⁸ lui suggère alors de centrer son action sur le sport à l'école et de laisser une forte autonomie aux organismes sportifs. Cette bataille feutrée pour désigner l'organisme en charge de la gestion du sport mondial évolue à l'arrivée de Juan Antonio Samaranch en 1980. Ce dernier se consacre à renforcer les liens diplomatiques avec l'ONU. Dans ce cadre, le CIO débute son offensive en se rapprochant des agences et organisations spécialisées de celle-ci. En une vingtaine d'années, et commençant par l'UNESCO, le CIO développe des partenariats avec les principales agences de l'ONU²⁹. En 2009, ses efforts sont récompensés, puisqu'il obtient le statut d'observateur à l'ONU, ce qui lui permet d'assister aux réunions de l'Assemblée générale et d'y prendre la parole, mais surtout, ce statut consacre sa prééminence vis-à-vis de l'UNESCO.

28. Président du CIO de 1972 à 1980.

Autre axe fort de la coopération avec l'ONU, la défense d'une société pacifique. Credo central du CIO³⁰ et de l'ONU, leurs discours s'accordent comme lors de la déclaration de Kofi Annan : « Les idéaux olympiques sont également ceux de l'Organisation des Nations unies : tolérance, égalité, fair-play et, surtout, paix. Ensemble, les Jeux et l'Organisation peuvent former une équipe gagnante » (Secrétaire général des Nations unies, 2000). Le CIO décide alors de réactiver le concept de trêve olympique et réalise un « coup » diplomatique puisqu'il réussit à faire adopter à l'ONU une résolution³¹. En termes de reconnaissance officielle il n'y a pas mieux... En 1994, le CIO obtient même que l'année soit proclamée « Année internationale du sport et de l'idéal olympique » par l'ONU. En échange de bons procédés, le CIO fait flotter le drapeau des Nations unies lors des JO depuis 1998. En 2000, le Sommet du millénaire de l'ONU adopte la Déclaration du millénaire, qui comprend un paragraphe sur le respect de la trêve olympique, et depuis 2001 l'ONU la promet avant chaque organisation des Jeux. La démarche de la trêve olympique (qui commence sept jours avant les JO et se termine sept jours après la fin des Jeux paralympiques) a permis ainsi au CIO de devenir un partenaire incontournable, alors qu'elle n'est qu'un vœu pieux qui ne lui coûte rien puisque ce sont les États qui s'engagent à la faire respecter. Cette trêve n'est pas toujours respectée. Les exemples sont nombreux : en 2008, à l'occasion des Jeux de Pékin, Géorgie et Russie se sont affrontées pendant les Jeux ; en 2012, la guerre civile en Syrie ne s'est pas arrêtée ; en 2014, la Russie annexe la Crimée cinq jours après les Jeux de Sotchi ; en 2022, Moscou attaque l'Ukraine juste après la fin des Jeux de Pékin, une étrange « courtoisie » vis-à-vis de Xi Jinping...

Un autre succès s'ajoute à celui de la trêve : le coup de maître « diplomatique » lors du défilé des deux Corées sous une même bannière à l'occasion des Jeux de Sydney en 2000 et des JO d'hiver de

29. En 1993 avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), en 1994 avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en 1996 avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM), en 1997 avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en 2004 avec le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

30. « Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine » (deuxième principe fondamental de la Charte olympique).

31. Résolution 48/11 du 25 octobre 1993.

Pyeong Chang en 2018. Ces démarches ne furent que symboliques, comme l'illustrent les relations entre les deux régimes...

Une dernière initiative du CIO s'est déroulée lors des Jeux de Rio, avec la création d'une équipe d'athlètes olympiques réfugiés dont le statut officiel de réfugiés est validé par l'ONU. Le succès de cette équipe a ensuite conduit, un an plus tard, à la création de l'Olympic Refugee Foundation (ORF). Pour les JO de Tokyo, l'expérience a été renouvelée en étroite collaboration avec le HCR.

5. Conclusion

Après avoir décrit les principales relations entre les acteurs composant le système olympique et montré en quoi le spectacle sportif était un support pertinent pour une communication au niveau des relations internationales des États, nous avons focalisé notre attention sur le rôle des États et du CIO dans la dimension internationale.

Les États ont utilisé le sport et la manifestation olympique chaque fois qu'ils l'ont pu car la caisse de résonance médiatique est telle qu'elle permet de délivrer des messages et de modifier la perception des autres pays. Suivant l'état des relations internationales, entre crises et détentes, les outils utilisés diffèrent, du boycott à des messages plus subliminaux. Après une période de « mondialisation heureuse », l'actualité brûlante de ces derniers mois réactive la dimension géopolitique du sport et de nouveaux développements sont à attendre pour les Jeux de Paris, qui pourraient être victimes de boycott, de cyberattaques ou, dans un scénario noir, de tentatives d'attentat. Le changement de jauge de la cérémonie d'ouverture (baisse drastique pour l'accueil des spectateurs), voire l'évocation d'un plan B, illustrent bien les préoccupations sécuritaires qui occupent maintenant une position centrale dans le budget d'organisation. Le comportement des athlètes sera aussi observé de très près, pour éviter des démonstrations de soutien à une cause politique. Enfin, les passes d'armes entre le CIO et la Russie ne sont sans doute pas terminées.

Cette situation diplomatique très complexe à l'orée des Jeux de Paris montre aussi tout l'enjeu pour le CIO de développer une approche « construite » de ses relations internationales. La crise avec la Russie a illustré son rapprochement avec l'ONU, le CIO n'hésitant pas à s'appuyer sur des avis de l'ONU ou d'autres organisations internatio-

nales (le G7, le G20 ou encore le Mouvement des non-alignés) pour justifier sa politique (CIO, 2023c). Ce travail entrepris depuis plus de 50 ans a porté ses fruits pour le CIO dans la reconnaissance explicite qu'il a obtenue de l'ONU, le sécurisant dans son rôle central pour la gestion du sport international.

Références

- Arnaud P., 1999, « Sport et relations internationales, la nouvelle donne géopolitique 1919-1939 », *Géopolitique*, n° 66, pp. 15-24.
- Aubin L., 2024, « Jeux de l'amitié en Russie : "Un instrument de la guerre de Poutine contre l'Occident" », *La Croix*, 9 avril, <https://www.la-croix.com/a-vif/jeux-de-l-amitie-en-russie-un-instrument-de-la-guerre-de-poutine-contre-loccident-20240409>
- Augustin J.-P. et P. Gillon, 2021, *Les jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*, Paris, Armand Colin.
- Battistella D., 2015, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bourg J.-F. et J.-J. Gouguet, 2017, *La société dopée. Peut-on lutter contre le dopage sportif dans une société de marché ?*, Paris, Seuil.
- Burgaud F., 2024, « Biathlon : Anders Besseberg, l'ancien président de l'IBU, condamné à trois ans et un mois de prison pour corruption aggravée », *Nordic*, 12 avril, <https://www.nordicmag.info/biathlon-anders-besseberg-lancien-president-de-libu-condamne-a-trois-ans-et-un-mois-de-prison-pour-corrupcion-aggravee-0412/>
- Chappelet J.-L., 2008, *The International Olympic Committee and the olympic system: The governance of world sport*, Londres, Routledge.
- Chappelet J.-L., 2023, « L'exclusion de pays des Jeux Olympiques (1924-2024) », *Jurysport*, n° 244, pp. 38-41.
- CIO, 2002, *Révision du programme olympique et recommandations concernant le programme des Jeux de la XXIX^e olympiade en 2008 à Beijing*, rapport du président de la commission du programme olympique à la Commission exécutive, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2009, *Dossier de candidature de la ville de Rio de Janeiro à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2016*, vol. 1, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2017, *Rapport de la commission d'évaluation 2024 du CIO*, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2021, *IOC Marketing report – Tokyo 2020*, Lausanne, Comité international olympique.

- CIO, 2023a, *Olympic marketing fact file. Edition 2023*, Lausanne, Comité international olympique.
- CIO, 2023b, « Suspension avec effet immédiat du Comité olympique russe par la commission exécutive du CIO », communiqué de presse, 12 octobre, <https://olympics.com/cio/news/suspension-avec-effet-immediat-du-comite-olympique-russe-par-la-commission-executive-du-cio>
- CIO, 2023c, « Questions-réponses concernant la participation d'athlètes porteurs d'un passeport russe ou biélorussien aux compétitions internationales », 25 octobre, <https://olympics.com/cio/media/questions-reponses-concernant-la-declaration-sur-la-solidarite-avec-l-ukraine-sur-les-sanctions-a-l-encontre-de-la-russie-et-du-belarus>
- CIO, 2024a, « Déclaration du CIO contre la politisation du sport », communiqué de presse, 19 mars, <https://olympics.com/cio/news/declaration-du-cio-contre-la-politisation-du-sport>
- CIO, 2024b, « La commission exécutive du CIO lève provisoirement la suspension du CNO du Guatemala et confirme l'objectif d'avoir une équipe afghane respectant la parité femmes-hommes à Paris 2024 », 19 mars, <https://olympics.com/cio/news/la-commission-executive-du-cio-leve-provisoirement-la-suspension-du-cno-du-guatemala-et-confirme-l-objectif-d-avoir-une-equipe-afghane-respectant-la-parite-femmes-hommes-a-paris-2024>
- CIO, 2024c, « Mise en place d'un comité d'examen des AIN par la commission exécutive du CIO et approbation des éléments protocolaires pendant les Jeux de Paris », communiqué de presse, 19 mars, <https://olympics.com/cio/news/mise-en-place-d-un-comite-d-examen-des-ain-par-la-commission-executive-du-cio-et-approbation-des-elements-protocolaires-pendant-les-jeux-de-paris>
- Clastres P. et F. Vallotton, 2023, « Acteurs du sport et relations internationales. Introduction », *Relations internationales*, n° 195, pp. 3-13.
- Collomb P., 1992, « Sport et État », *Pouvoirs*, n° 61, pp. 39-50, <https://revue-pouvoirs.fr/Sport-et-Etat/>
- Dhers G., 2016, « Athlétisme : les soldates de Ma ne carbureraient pas qu'au sang de tortue », *Libération*, 6 février, https://www.liberation.fr/sports/2016/02/06/athletisme-les-soldates-de-ma-ne-carbureraient-pas-qu-au-sang-de-tortue_1431538/
- Ferrand A., J.-L. Chappellet et B. Séguin, 2012, *Le marketing olympique, co-création de valeur entre acteurs*, Bruxelles, De Boeck.
- Franceinfo avec AFP, 2021, « L'Iran toujours opposé à tout contact sportif avec Israël », *France Info*, 18 septembre, https://www.francetvinfo.fr/monde/iran/l-iran-toujours-oppose-a-tout-contact-sportif-avec-israel_4775869.html
- Gillon P., 2011, « Une lecture géopolitique du système olympique », *Annales de géographie*, n° 680, pp. 425-448.

- Gillon P., 2024a, « Géopolitique du système olympique : reconnaissances, stratégies d'influence, conflits à l'aube des Jeux de Paris », *Hérodote*, n° 192, pp. 31-52.
- Gillon P., 2024b, « Les JO, supports et enjeux de communication des acteurs du système olympique », in : N. Peyre et G. Rouet (eds), *Sport, communication et politique*, Paris, CNRS éditions.
- Gounot A., 2002, « Les Spartakiades internationales, manifestations sportives et politiques du communisme », *Cahiers d'histoire*, n° 88, pp. 59-75, <https://doi.org/10.4000/chrhc.1582>
- Latty F., 2009, « Les jeux olympiques et le droit international : rendez-vous manqué et rencontres du troisième type », *Annuaire français de relations internationales*, vol. X, <https://www.afri-ct.org/article/les-jeux-olympiques-et-le-droit/>
- Le Monde avec AFP, 2023, « Paris 2024 : la France interdira le port du voile à sa délégation, l'ONU désapprouve », *Le Monde*, 26 septembre, https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/09/26/paris-2024-la-france-interdira-le-port-du-voile-a-sa-delegation-l-onu-desapprouve_6191120_3242.html.
- Lestienne C., 2021, « Diplomatie du ping-pong : il y a 50 ans, l'amorce d'une détente entre la Chine et les États-Unis », *Le Figaro*, 10 avril, <https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/diplomatie-du-ping-pong-il-y-a-50-ans-l-amorce-d-une-detente-entre-la-chine-et-les-etats-unis-20210410>
- McLaren, R. H., 2016, *WADA investigation of Sochi allegations: The independent person report*, https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/20160718_ip_report_newfinal.pdf
- Mayer O., 1960, *À travers les anneaux olympiques*, Genève, Cailler.
- Ménétrier D., 2020, « Le 12 avril 1980, le Comité olympique américain céda à la décision du président Carter de boycotter les Jeux de Moscou », *France Info*, 12 avril, https://www.francetvinfo.fr/sports/le-12-avril-1980-le-comite-olympique-americain-cedait-a-la-decision-du-president-carter-de-boycotter-les-jeux-de-moscou_4486253.html
- Nye J., 1990, « Soft power », *Foreign Policy*, n° 80, pp. 153-171.
- Ouest France, 2020, « Qui est Kimia Alizadeh, première médaillée olympique de l'Iran, qui a fui son pays ? », *Ouest France* 15, janvier, <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2020-01-15/qui-est-kimia-alizadeh-premiere-medaille-olympique-de-liran-qui-a-fui-son-pays-22ec8488-9b8d-4a0e-a9c4-77a569e1d31c>
- Quintin E., 2015, « Le Tour de France de nouveau diffusé gratuitement en Allemagne », *Le Figaro*, 7 janvier, <https://www.lefigaro.fr/le-scan-sport-medias/2015/01/07/27005-20150107ARTFIG00256-le-tour-de-france-de-nouveau-diffuse-gratuitement-en-allemande.php>

- Secrétaire général des Nations unies, 2000, « Unis par les mêmes idéaux, les athlètes olympiques et l'ONU peuvent former une équipe gagnante, déclare Kofi Annan », communiqué de presse, 31 août, <https://press.un.org/fr/2000/20000831.sgsm7523.doc.html>
- Spitzer G., G. Treutlein et C. Pigeassou, 2005, « Approche historique du dopage en République démocratique allemande : description et analyse d'un système de contraintes étatiques », *STAPS*, n° 70, pp. 49-58, <https://www.cairn.info/revue-staps-2005-4-page-49.htm>
- Sullivan G. B., 2012, « Qualitative investigations of mega-sport events: Exploring individual, group-based and collective emotions in response to elite athletic success », *QMiP Bulletin*, n° 14, pp. 31-39, <https://doi.org/10.53841/bpsqmip.2012.1.14.31>

Liste des sigles et acronymes

- ACI : Agence de contrôles internationale
 AMA : Agence mondiale antidopage
 BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
 CIEPS : Conseil international pour l'éducation physique et le sport
 CIO : Comité international olympique
 CNO : Comité national olympique
 COJO : Comité d'organisation des Jeux olympiques
 FI : Fédération internationale
 HCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
 IAAF : Association internationale des fédérations d'athlétisme
 IBA : International Boxing Association
 MO : Mouvement olympique
 ONG : Organisation non gouvernementale
 ONU : Organisation des Nations unies
 TAS : Tribunal arbitral du sport
 TOP : The Olympic Partners
 RDA : République démocratique allemande
 RSF : Reporters sans frontières
 UIB : Union internationale de biathlon
 UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture